

RAPPEL DE L'INTERDICTION DE METTRE LES SACS EN PLASTIQUE DÉGRADABLE, OXOBIODÉGRADABLE ET COMPOSTABLE DANS LE BAC BRUN

Mont-Joli, le 10 août 2017. La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR-MM) rappelle aux citoyens de ces deux territoires que la disposition de sacs en plastique dégradables, oxobiodégradables et compostables dans le bac brun est interdite. Malgré que certains de ces types de sacs portent une mention sur l'emballage disant qu'ils sont acceptés dans la collecte municipale des matières organiques, ce n'est toutefois pas le cas dans La Matapédia et de La Mitis. Plusieurs raisons expliquent cette interdiction :

- Le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) ne les autorise pas;
- Ce type de sacs nuit à la circulation d'air, conduisant à la formation de méthane, un gaz à effet de serre jusqu'à 25 fois plus nocif que le gaz carbonique et responsable des mauvaises odeurs;
- Les sacs compostables sont souvent confondus avec les sacs biodégradables, qui eux ne sont pas compostables, car ils sont en réalité faits de plastique ordinaire, mais fragmentable;
- Les plastiques dégradables et oxobiodégradables ne sont pas détruits totalement lors du procédé de biométhanisation. Les résidus de la biométhanisation, appelés digestat, sont épandus dans des champs agricoles comme matière fertilisante. Les restes de ces plastiques contaminent les champs agricoles et représentent des risques pour la faune locale.

La régie recommande l'utilisation des sacs de papier (Sac-o-Sol, CFER des Aviateurs, etc.), du papier journal ou de mettre les matières organiques en vrac dans le bac brun. Rappelons enfin que les sacs d'emballage régulier en plastique et les sacs en papier non-souillé doivent aller dans le bac bleu pour le recyclage. Voici un tableau synthèse répertoriant les types de sacs et la disposition dans leur bac respectif :

	Bac bleu Recyclable	Bac brun Organique	Bac vert Déchet
Sac en plastique régulier (emballage, sac de pain, etc.)	X		
Sac en papier non souillé	X		
Sac en papier souillé par des produits comestibles ou non-toxiques		X	
Sac en plastique dégradables ou oxobiodégradables			X
Sac en plastique compostable			X
Sac en papier souillé par des produits toxiques			X

Pour plus d'information sur la gestion des matières résiduelles, les gens peuvent consulter le www.ecoregie.ca ou téléphoner dans La Mitis au 418 775-8445, poste 1138 ou dans La Matapédia au 418 629-2053, poste 1138.

- 30 -

Source : Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis
Pour la MRC de La Matapédia : 418 629-2053, poste 1138
matresi@mrcmatapedia.qc.ca
Pour la MRC de La Mitis : 418-775-8445, poste 1138
matresi@mitis.qc.ca